

Rentrée 2020 L'Égalité des chances à l'école, une priorité

Lieu d'apprentissage et de socialisation, l'École apporte aussi aux enfants qui en ont besoin un suivi et un soutien social qui peuvent transformer leur parcours. Dans le contexte de cette rentrée scolaire marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est particulièrement attentive aux mesures prises par le ministère de l'Éducation, et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, pour garantir l'égalité des chances et lutter contre les inégalités.

La CNCDH souhaite une nouvelle fois souligner le rôle fondamental des enseignants, du personnel d'encadrement et de toutes les parties prenantes du système scolaire dans la construction d'une École égalitaire et inclusive, qui va au-delà de la seule transmission de savoirs. La crise sanitaire a mis en lumière le dévouement et l'esprit d'initiative des enseignants.

Tenir compte des répercussions sur les enfants de la crise sanitaire et du confinement

Le confinement a maintenu éloignés de l'École des milliers d'enfants. De nombreuses familles, en particulier les plus précaires et vulnérables, se sont retrouvées désemparées face à la difficulté d'accompagner leur(s) enfant(s) en raison de difficultés matérielles, psychologiques, culturelles. La crise de la Covid-19 a encore aggravé les inégalités entre les enfants¹. S'il est en effet important pour le bien-être des enfants que le retour à l'école se fasse le plus normalement possible, dans le respect des mesures sanitaires, la CNCDH s'inquiète que cette volonté de « retour à la normale » n'ait pour conséquence de minimiser les difficultés auxquelles restent confrontés des enfants, leurs familles et les équipes éducatives. La CNCDH insiste sur l'importance de la concertation entre tous les acteurs, y compris les acteurs associatifs qui peuvent faciliter les échanges entre professeurs et parents, pour mettre en place des stratégies pédagogiques garantissant l'égalité des chances.

1. CNCDH, [Avis « Etat d'urgence sanitaire : le droit à l'éducation à l'aune de la Covid-19 »](#), adopté le 26 mai 2020.

Parvenir à inclure tous les élèves sans distinction

La CNCDH appelle le ministère de l'Éducation à maintenir son engagement pour que les enfants ne soient pas victimes de la situation socio-économique de leur famille. Tous les enfants devraient avoir accès à un matériel suffisant et de qualité, à la cantine et aux services périscolaires, autant d'éléments garants de mixité sociale.

De la même manière, tous les enfants handicapés doivent pouvoir accéder à l'École et être accompagnés. La CNCDH salue l'augmentation du nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Les efforts doivent se poursuivre en matière tant de création de postes d'AESH que d'aménagements garantissant l'accessibilité des bâtiments, de matériel éducatif...

La CNCDH est particulièrement préoccupée par la situation dans les Outre-mer : à la rupture de scolarité liée au confinement et à la crise sanitaire viennent s'ajouter des problèmes systémiques, parmi lesquels le manque de place dans les établissements scolaires et l'inaccessibilité des établissements pour certains élèves.

Garantir l'accès à la scolarisation pour toutes et tous

Dans un communiqué collectif publié en juillet dernier², la CNCDH s'est félicitée de l'adoption du décret fixant la liste des pièces pouvant être demandées au moment de l'inscription scolaire. Cette mesure est une avancée importante vers la scolarisation de tous les enfants sans distinction. Elle appelle le ministère de l'Éducation à poursuivre sa réflexion pour garantir l'accès à l'école pour tous, notamment sur la mise en place d'observatoires de la non scolarisation.

2. [Une inscription à l'école simplifiée : une avancée encourageante pour les élèves empêchés d'école](#), communiqué de presse du 7 juillet 2020.

Institution nationale indépendante, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est le conseil des pouvoirs publics en matière des droits de l'Homme ; elle est accréditée au statut A auprès des Nations unies. Elle est composée de 64 membres issus de la société civile, de personnalités qualifiées et de membres de droit.

CONTACT PRESSE

Céline BRANAA | celine.roche@cncdh.fr | 06.45.18.72.87

www.cncdh.fr | Twitter @CNCDH | Facebook @cncdh.france